

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Andrée Houde

<https://www.cadre21.org/membres/2c6fb9d6887920dfb2919de6>

Date d'obtention : 2021-01-18 20:02:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous guide dans nos interventions. Nous donne une marche à suivre qui nous rassure.
Permet d'agir efficacement et rapidement sans interférer avec le travail des policiers.
Axée sur la réalité des adolescents donc interventions adaptées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante, moins hésitantes. Mes interventions seront efficaces et pertinentes.
Je vais me sentir moins seule.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter le guide, ne pas poser des questions non-ciblées. M'assurer que je ne m'éparpille pas dans mon intervention.

M'assurer que personne ne regarde les photos-vidéos (élèves et membres du personnel).

Garder la confidentialité des interventions.

Considérer l'amorce et l'intention (vision globale de la situation) et non pas que l'étendue. Tenter de reconnaître la malveillance.